

1868

SOCIÉTÉ
DE
ST. VINCENT DE PAUL.

CEUVRE DU PATRONAGE.

RAPPORT DE L'ANNÉE 1868.

G. M. MUIR, Ecuier,

Président du Conseil Supérieur,

de la Société de St. Vincent de Paul.

QUÉBEC.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Pour mieux faire comprendre le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, permettez-moi de faire un retour sur le passé, et de vous dire un mot de l'Œuvre même du Patronage des écoliers, du but que nous voudrions atteindre, et des efforts qui ont été faits jusqu'à cette année.

Outre le grand nombre d'enfants qui fréquentent les nombreuses écoles de la ville, il en est beaucoup d'autres qui, par la pauvreté de leurs parents, sont incapables de s'instruire, faute de pouvoir s'habiller d'une manière décente et de se procurer les livres nécessaires. Ces enfants, abandonnés à eux-mêmes presque toute la journée, sans occupation utile pour les retenir à la maison de leurs parents, sans surveillance de la part de ceux-ci, ne peuvent qu'apprendre le va-

Classé - Religion et charité

gabondage dans les rues, avec tous les vices qui en sont la suite nécessaire. La Société Saint Vincent de Paul, voulant, dans la mesure de ses forces, remédier à un si grand mal, a résolu de venir au secours de ces enfants, et a fondé pour cela une œuvre spéciale sous le nom d'*Œuvre du Patronage*.

Fournir aux enfants qui sont trop pauvres pour que leurs parents puissent les envoyer à l'école, les moyens qui leur manquent, c'est-à-dire, les vêtements et les fournitures d'école strictement nécessaires; faire donner à ces enfants une éducation élémentaire qui leur permette de gagner honorablement leur vie; surveiller leur conduite, pour leur faire prendre ces habitudes d'ordre, de travail, de moralité qui font l'honnête citoyen; leur donner surtout cette instruction et même, autant que possible, cette éducation chrétienne qui leur permette d'accomplir avec conviction leurs devoirs de religion: voilà quelles sont les aspirations de l'*Œuvre du Patronage des écoliers*, voilà le but auquel elle tend et qu'elle désire de tous ses vœux. Elle voudrait même voir son œuvre couronnée par une autre, qui n'en serait que la continuation et qui, sous le nom de *Patronage des apprentis*, prendrait les enfants au sortir de l'école, les accompagnerait dans la boutique d'un ouvrier ou dans le magasin d'un patron, les dirigerait de ses conseils, les soutiendrait contre les dangers plus grands de leur nouvelle position, continuerait leur instruction par des lectures choisies et bien dirigées, et leur permettrait d'atteindre avec moins de dangers cet âge où, livrés à eux-mêmes, ils devront se mêler à la classe des citoyens pour y jouer un rôle honnête et ferme.

Mais hélas! nous sommes bien loin de pouvoir

embrasser ce plan dans son ensemble. Le manque de ressources joint aux difficultés sans nombre qui se rencontrent toujours dans les œuvres commençantes, nous obligent d'abord à laisser de côté, au moins pour le moment, l'Œuvre des apprentis ; et même en nous bornant à l'Œuvre du Patronage des écoliers, nous devons nous restreindre à un cadre relativement bien étroit.

Bien loin de réunir tous les enfants qui ne peuvent sans nous aller à l'école, à peine pouvons-nous en soutenir de 60 à 70, et voici comment, jusqu'à présent, ces enfants se recrutent. Chacune des 15 conférences françaises de Québec a droit d'avoir toujours 5 enfants au Patronage, ce qui porte à 75 le nombre maximum des enfants que nous pouvons patronner.

Ainsi limités quant au nombre des patronnés, et obligés de choisir entre plusieurs centaines qui se trouvent dans la même misérable position, nous avons dû, outre la pauvreté des parents, exiger des enfants eux-mêmes une seconde qualification, afin de faire le plus de bien possible avec nos faibles ressources ; cette qualification, personnelle aux enfants, c'est un certain talent joint à la bonne conduite. Ainsi un enfant dont la conduite n'est pas satisfaisante ou qui montre trop peu d'aptitude pour l'étude, est renvoyé et remplacé par un autre.

Voici maintenant l'organisation actuelle de l'Œuvre du Patronage, et les précautions adoptées jusqu'à présent pour son bon fonctionnement. Seulement je ferai remarquer que le Patronage n'a pas encore de règlement écrit. Ayant constamment son but devant les yeux, tâchant de se bien remplir de l'esprit de la Société de Saint Vincent de Paul, il marche à l'aide de certaines traditions, profitant de l'expérience journalière

pour perfectionner son œuvre, mais changeant lentement, afin de permettre au temps de vérifier l'opportunité des changements proposés.

Chacune des conférences françaises de Québec choisit deux de ses membres qui sont nommés l'un *patron*, et l'autre *assistant-patron*. Ces patrons et assistants-patrons forment le Conseil de l'Œuvre; ils sont présidés par un membre nommé par le Président du Conseil Supérieur; enfin l'Œuvre du Patronage est sous la direction d'un chapelain désigné par Mgr. l'Archevêque. Tel est le mode actuel de recrutement du Conseil de l'Œuvre du Patronage. Ce mode est très-simple, et par conséquent favorable aux humbles commencements d'une œuvre comme la nôtre.

Le Conseil du Patronage se réunit régulièrement le premier et le troisième dimanche de chaque mois, dans une petite maison louée par l'œuvre près de la chapelle des Sœurs de la Charité. C'est dans ces réunions que se discutent toutes les affaires du Patronage et surtout les secours à allouer à chaque enfant. Il est tenu un procès-verbal régulier de ces séances et de tout ce qui est adopté ou résolu.— Chaque patron, et à son défaut, son assistant-patron, est tenu de surveiller les enfants patronnés de sa conférence; il doit s'assurer de leur assiduité à l'école, de la cause de leur absence; de leur assiduité à fréquenter les réunions faites pour eux à la maison du Patronage; de leur succès, de leur conduite à l'école, à l'église et en général partout où il peut les rencontrer. Enfin c'est par son entremise que doivent se faire toutes les demandes de secours. Pour justifier celles-ci, il doit de temps en temps visiter les enfants à domicile et s'assurer par lui-même de la réalité des besoins, sans se fier uniquement au rap-

port des parents. En un mot, les règles de la visite des enfants à domicile sont les mêmes que celles de la visite des familles nécessiteuses par les membres chargés de ce soin dans les conférences.—Il résulte de cet exposé que l'office de patron est pénible et gênant. Aussi est-ce avec un véritable bonheur que je consigne ici le zèle vraiment digne d'éloge de la plupart des patrons et assistants-patrons, qui s'acquittent de leurs fonctions, sans montrer le moindre relâchement.

Comme les patrons sont tous des personnes peu fortunées et ayant à travailler pour soutenir leurs familles respectives, il s'en suit qu'ils ne peuvent surveiller les enfants que de loin en loin, et que, de fait, ceux-ci sont à peu près abandonnés à eux-mêmes presque toute la semaine, à part le temps de l'école. Encore pendant le temps de celle-ci, nos enfants sont-ils confondus et disséminés au milieu de centaines d'autres dans les différentes écoles de la ville. Le dimanche surtout, n'ayant pas tous des places dans les différentes églises, ils sont exposés à passer toute l'après-midi à courir dans les rues. Pour un grand nombre en effet, une basse messe le matin et le catéchisme chez les Frères de la Doctrine Chrétienne, voilà à quoi se bornerait la sanctification du dimanche.

Pour obvier à ces graves inconvénients nous avons essayé depuis deux ans de réunir nos enfants patronnés tous les dimanches et fêtes d'obligation, à 2 heures de l'après-midi, après les catéchismes qui se font dans les différents quartiers de la ville et auxquels ils sont tenus d'assister. Auparavant les enfants n'étaient réunis que quatre fois par année. Ces réunions se font dans la petite maison du Patronage, dont j'ai parlé ci-dessus. Tous les patrons et assistants-patrons sont invités à y

assister aussi, ce que la plupart font avec une constance d'autant plus méritoire que ces réunions, surtout les jours où il y a assemblée du Conseil, durent souvent jusqu'après 5 heures. Je suis heureux de pouvoir mentionner qu'un certain nombre de présidents de conférences, bien que non obligés, assistent cependant avec beaucoup de régularité, non seulement aux assemblées du Conseil, mais même aux réunions des enfants.

Afin d'utiliser, autant que possible, ces réunions hebdomadaires et en faire réjaillir les avantages sur toute la semaine, on donne à chaque enfant patronné un livret préparé d'avance pour toute l'année, et renfermant autant de petits tableaux séparés qu'il y a de semaines. Les blancs de chaque tableau sont remplis tous les samedis par les professeurs, et permettent de constater au moyen des notes *très-bien, bien, passable* ou *mal*, les progrès des enfants, leur bonne conduite, leur politesse, leur assiduité à l'école, etc., pendant la semaine écoulée. Chaque enfant doit apporter son livret aux réunions du dimanche. Les notes en sont transcrites immédiatement sur une feuille spéciale contenant d'avance les noms de tous les petits patronnés, et sur laquelle on inscrit aussi les noms des patrons et autres qui assistent à la réunion ; de sorte que cette feuille devient comme l'histoire de chaque assemblée. Les notes de chaque enfant sont ensuite recopiées de nouveau dans un registre spécial, où chaque enfant a deux pages, et où l'on inscrit en outre ce qu'il reçoit. Ce registre, où se trouve ainsi consignée l'histoire de chaque enfant patronné, joue un grand rôle, quand il s'agit d'une demande de secours, car il permet de constater à chaque instant si l'enfant s'est montré digne de protection par sa conduite et par son application, ou

s'il y a eu amélioration suffisante dans le cas de reproches mérités antérieurement.

Dans une œuvre qui a pour objet des enfants pour ainsi dire ramassés dans la rue, il faut nécessairement tenir compte de leur légèreté, de leur insconstance, de la faiblesse de leur volonté et aussi du vice de leur éducation domestique : il faudrait donc chercher à les attirer ; exciter leur émulation par des récompenses, par des jeux propres à leur faire aimer le Patronage ; les encourager dans les luttes quelquefois pénibles d'un caractère difficile ou d'une nature rebelle. Pour commencer, nous avons imaginé une monnaie de bons points afin de récompenser un peu et, pour ainsi dire, payer les bonnes notes. Voici le tarif adopté jusqu'ici pour ces récompenses :

Très-bien.....	12 bons points
Bien.....	5 " "
Présence.....	10 " "
Livret apporté.....	10 " "

En revanche, la note *mal* constitue une dette de la part de celui qui l'a méritée, et qui diminue d'autant ses petites richesses. Cette distribution de points se fait en présence des patrons et autres personnes qui assistent à la réunion, ainsi que devant tous les enfants, qui entendent successivement proclamer leur nom avec leurs notes et viennent à tour de rôle recevoir le blâme ou la louange qui leur revient.

Ces bons points, ai-je dit, représentent une espèce de monnaie à l'aide de laquelle leurs possesseurs peuvent acheter des livres, des images ou des jouets dont on fait une vente publique à l'enchère de temps en temps. Ces ventes se font spécialement les jours de fête qui tombent sur semaine, et prennent alors la place occupée

le dimanche par l'inscription et la lecture des notes. Lorsqu'un enfant apporte de l'école quelque mention honorable constatant une bonne conduite habituelle pendant un mois entier, il lui est donné une petite récompense additionnelle. Hélas ! la modicité de nos ressources ne nous permet pas de faire davantage. Cependant, l'année dernière, un bienfaiteur ayant fait présent au Patronage d'un quart de pommes, nous avons pu, jusqu'à épuisement de cette ressource, donner tous les dimanches une pomme à chacun des enfants qui n'avait obtenu pendant la semaine que des notes *bien* ou *très-bien*. Aussi, pendant cette époque, *mangeur de pommes* était-il devenu synonyme de *bon garçon* ; encore aujourd'hui, bien que cette époque d'abondance soit relativement éloignée, la tradition s'en est si bien conservée que, si l'on veut faire l'éloge d'un de ces bons enfants d'alors, il suffit de dire : *Il mangeait des pommes* : et c'est tout dire. Puissent ces petites ressources se renouveler de temps en temps ! Un quart de pommes, ce n'est pas absolument beaucoup pour des personnes riches, mais une pomme c'est beaucoup pour un pauvre enfant qui n'a pas souvent l'occasion d'en manger, surtout lorsque au plaisir de la savourer se joint le témoignage d'une conscience qui lui dit qu'il l'a bien gagnée. Au reste, il va sans dire que nous ne sommes pas exigeants, et que nous recevons avec reconnaissance même des fractions de quart.

Dans le mois de juillet dernier, désirant donner une sanction un peu solennelle aux efforts de l'année, et encourager davantage les enfants à fréquenter assiduellement le Patronage, nous avons fait, au commencement des vacances, une petite distribution de prix. Les éléments qui ont servi de base à l'adjudication de

ces prix ont été puisés dans les faits consignés à chaque réunion sur le registre du Patronage que j'ai déjà mentionné. Nous voulions récompenser le travail et la bonne conduite, mais aussi nous désirions encourager l'assiduité aux réunions. Nous avons donc combiné ces deux choses en même temps en tenant compte à la fois de ces deux éléments. De plus, comme l'admission des enfants se fait dans tout le cours de l'année, afin de mieux rendre justice à tous, nous avons fait trois catégories d'enfants, suivant le temps plus ou moins long qui s'était écoulé depuis leur admission, compensant ensuite pour les petites différences. Mr. le curé de Saint-Roch et Mr. le curé du faubourg Saint-Jean ont bien voulu rehausser de leur présence l'éclat de cette petite solennité à laquelle assistaient, outre les enfants, presque tous les patrons et assistants-patrons.

Voilà ce que nous avons pu faire pour favoriser les études scolaires. Nous avons aussi essayé quelque chose pour le côté religieux. Nos enfants, ai-je dit, pour la plupart, ne peuvent assister aux vêpres ; or c'est surtout pendant le temps consacré à cet office que nous désirions les réunir et les retenir. Nous avons donc pensé à leur faire donner pendant ce temps une petite instruction religieuse spéciale à leur portée. d'un quart d'heure ou vingt minutes, et, s'il y avait moyen, de faire suivre le tout de la bénédiction du Saint-Sacrement. Mais pour cela il nous fallait un prédicateur, une autorisation et une église ou une chapelle.

Le prédicateur était tout trouvé. Monsieur le chapelain de l'œuvre voulait bien se charger de cette petite prédication. Quant à l'autorisation, elle ne fut

pas difficile à ob'enir. Elle nous fut donnée par Monseigneur l'Archevêque avec cette bonté paternelle qui caractérise tous les actes de Sa Grandeur. Heureux du bien que nous voulions faire à cette petite portion si désolée de son troupeau, Monseigneur encouragea et bénit notre œuvre ; consultée spécialement sur les détails et les motifs de notre entreprise, Sa Grandeur voulut bien approuver d'une manière formelle l'emploi que nous voulions faire des après-midi des dimanches et jours de fêtes, tant pour nous que pour les enfants. Je dois le dire, ce dernier encouragement ne manquait pas d'à-propos : nos patrons et assistants patrons, Dieu merci, ne bornent pas la sanctification du dimanche à l'audition de la messe, et ils sont du nombre de ceux qui tiennent encore à assister aux vêpres. Or la pensée de ne pas aller à l'office paroissial de l'après-midi, bien que cet office fût remplacé par une réunion de charité plus pénible et plus longue, était pour quelques-uns la matière d'un scrupule qui fait honneur à leur piété. Grâce donc aux bonnes paroles de Monseigneur l'Archevêque, et à son approbation formelle du tout et des détails, nos patrons et assistants-patrons, ainsi que les présidents de conférences qui encouragent spécialement le Patronage, se sont livrés à l'œuvre avec un zèle tout nouveau et qui ne s'est pas démenti.

Le local pour nos instructions religieuses et pour la bénédiction du Saint-Sacrement nous fut accordé avec le même empressement. Les bonnes Sœurs de la Charité, ces anges de la terre, que l'on trouve toujours prêtes à soulager la misère sous quelque forme qu'elle se présente, voulurent bien nous admettre dans leur magnifique chapelle. Non contentes de préparer et de fournir elles-mêmes tous les ornements néces-

saires, de faire la dépense des cierges, ce sont elles encore qui font les frais du chant et de la musique pendant le salut qui précède la bénédiction du Saint-Sacrement. Or pour tous ceux qui ont été à même d'assister aux offices religieux des Sœurs de la Charité, il est facile de comprendre la solennité et l'éclat que ces saluts donnent à nos réunions. Aussi indépendamment des enfants et des patrons qui occupent tous les bancs de la nef, le reste de la chapelle est-il littéralement encombré de personnes pieuses, qui ne dédaignent pas ces petites instructions familières et qui joignent, nous l'espérons, leurs prières aux nôtres, pour nos chers enfants. Cette assistance est aussi un moyen d'ajouter à nos modiques ressources : la quête, qui est de rigueur dans toutes les réunions de la société de St. Vincent de Paul, se fait par un de nos enfants à la suite de l'instruction, et, avec la bienveillante permission des Sœurs, s'étend naturellement à toutes les personnes présentes ; et il n'est pas rare que quelque petite pièce blanche, attirée sans doute par le spectacle de ces pauvres enfants, vienne se glisser furtivement dans la tasse, et fasse briller son éclat argentin au milieu du teint plus sombre des sous de cuivre qui, on le comprend, forment le gros du revenu de cette quête. Que les personnes généreuses qui consentent à sacrifier toutes les semaines leur petit sou en faveur de notre œuvre veuillent bien recevoir ici nos remerciements, en attendant que Dieu, qui tient compte d'un verre d'eau, donné en son nom, leur accorde au ciel la vraie récompense de leur charité.

En définitive, voici donc comment se passent les dimanches et fêtes après-midi. Vers deux heures, les enfants commencent à arriver au Patronage ; ils y

trouvent toujours rendus quelques-uns de leurs patrons. On inscrit la présence de chaque enfant à mesure qu'il arrive et on prend copie des notes de son livret. Quelque temps avant trois heures, les notes sont lues, et l'on distribue les bons points qui ont été mérités. L'intervalle de temps qui s'écoule entre l'arrivée des enfants et la distribution des points est le plus difficile à remplir. La salle de nos séances, qui a environ 20 pieds sur 25, peut à peine contenir tout le monde ; d'ailleurs, que feraient ces pauvres enfants ainsi entassés pendant près d'une heure ? Il y a bien, attenant à la maison, une espèce de cour, d'environ 30 pieds sur 40 ; mais ce terrain très-inégal fait plus l'effet d'un casse-cou que d'un endroit où l'on puisse s'amuser. C'est là cependant que, sous la surveillance de quelques patrons, l'on permet aux enfants de prendre leurs ébats ; seulement, on le comprend facilement, avec un tel terrain, c'est aux dépens de leurs habits et de leurs chaussures ; mais nous n'avons pas mieux. Espérons que la divine Providence, au moyen du concours d'âmes généreuses, nous ménagera, dans l'avenir, des jours et des circonstances plus favorables à nos chers enfants. Nous en avons pour garant certains petits encouragements, venus quelquefois très à propos, pour rompre la monotonie forcée de nos réunions. Par exemple, une fois, le jour des Rois, 6 janvier 1868, pendant la séance, arriva un immense gâteau de deux pieds de diamètre et tout couvert de sucre blanc. Ce gâteau, dont les dimensions permirent de donner à chaque enfant un morceau respectable, fit, on le conçoit, parmi eux une très-grande sensation. C'était un cadeau d'un généreux inconnu, découvert plus tard, et figurant aujourd'hui parmi les défenseurs du St. Siège en qualité de Zouave Pontifical.

Une autre fois, en plein cœur d'hiver, encore pendant la séance, on vit apparaître un plat d'oranges. C'était le premier dimanche du mois, on y lisait le résumé du mois précédent : cette bonne fortune permit de récompenser ceux qui n'avaient eu que des notes *très-bien* dans le cours du mois écoulé. De tels faits, sans être bien nombreux, nous permettent d'espérer que c'est le grain de sénevé, qui se multipliera à mesure que notre œuvre sera plus connue des âmes charitables, et nous permettra ainsi de rendre nos séances plus attrayantes pour les enfants, plus stimulantes pour exciter leur émulation vers le bien, et partant plus propres à atteindre la fin que nous avons en vue.

Vers trois heures, les enfants conduits par les patrons se rendent à la chapelle des Sœurs de la Charité et y chantent en chœur un ou deux couplets du cantique *Esprit Saint, descendez en nous*. C'est alors qu'a lieu l'instruction. Elle est faite généralement par Mr. le Chapelain de l'œuvre ; de temps en temps cependant, sur l'invitation de ce dernier, d'autres Messieurs du Clergé veulent bien, en le remplaçant, honorer le Patronage de leur bienveillant et sympathique concours.

Les quelques minutes d'intervalle qui s'écoulent entre l'instruction et le commencement du salut sont employées à chanter un cantique, qui varie avec les dimanches, et qui est autant que possible, approprié au temps ou aux fêtes. Ce cantique est chanté par un enfant. Un des patrons veut bien consacrer une partie de son temps chaque semaine à l'exercer pour la réunion suivante, et son zèle est certainement bien récompensé. Pendant plusieurs mois, au commencement de l'année dernière, le cantique était chanté par

un jeune apprenti, qui, bien qu'étranger à l'œuvre, consentait volontiers, à venir tous les dimanches, nous donner son utile concours et édifier nos enfants par l'exemple de sa piété. Cette année, depuis quelques mois, c'est encore un jeune apprenti, jadis enfant patronné, qui remplit le même office, et bien qu'il ait cessé d'être patronné au mois d'août dernier, il a toujours, depuis cette époque, continué à assister régulièrement aux séances, par le seul attrait qu'il y trouve, quoiqu'il n'y ait plus aucun intérêt personnel. Ces derniers faits montrent le bien que nous pourrions faire parmi les apprentis, si nos moyens nous permettaient de les attirer et de leur être de quelque utilité. Pour revenir à notre cantique, tous les autres enfants répètent en chœur le refrain ou le premier couplet.

On comprend que ce refrain, chanté par des enfants plus habitués à crier dans les rues qu'à chanter dans les églises, n'est pas toujours ce qu'il a de plus harmonieux ; mais ces pauvres enfants y mettent tant de bonne volonté que, dans ce désaccord des voix, on distingue facilement l'accord des cœurs et l'on ne peut s'empêcher d'en être touché. Disons cependant, pour rendre toute justice, que l'habitude les perfectionne, et qu'il leur arrive assez souvent maintenant de chanter d'une manière passable, tout en permettant de jouir de la transition brusque par laquelle on passe de leur cantique au chant si parfait des bonnes Sœurs, pendant le salut.

Les enfants sont libres alors de s'en retourner chez leurs parents, excepté ceux qui ont quelque secours à recevoir, les jours où il y a séance du bureau du Patronage. J'ai déjà dit que le bureau s'assemble le premier et le troisième dimanche de chaque mois ; c'est

toujours à la suite du salut qu'a lieu cette réunion. La présence des enfants nécessiteux y est requise, afin que le bureau puisse juger de leurs besoins par lui-même; mais on ne peut se dissimuler que la petitesse du local et l'unique pièce dont il se compose rendent cette présence extrêmement gênante. Si l'on avait seulement à discuter la conduite de l'enfant, il n'y aurait que de l'avantage à ce qu'il fût témoin de la discussion; mais souvent malheureusement, il faut parler de la négligence des parents ou de leur mauvaise conduite, et il y a réellement un inconvénient très-grave à le faire en présence des enfants. Nous les envoyons bien, autant que possible, jouer dans la cour pendant ces délibérations, mais on comprend que cela ne se peut pas toujours. Aussi un des plus urgents besoins de notre œuvre, c'est un local convenable. Comme le présent ne nous permet pas d'y satisfaire, notre espérance est dans l'avenir.

J'en viens maintenant aux statistiques de l'année 1868. Pendant le cours de cette année, 101 enfants ont fréquenté le Patronage, mais pas tous simultanément, ni au même titre. Sur ce nombre, 39 sont entrés dans le courant de l'année, et 34 sont sortis. De ces derniers, 13 se sont retirés d'eux-mêmes, 19 ont été renvoyés, et 2 ont été admis au nombre des orphelins des Sœurs de la Charité. Les 39 inscrits pendant l'année, se divisent en deux catégories: 24 ont été admis absolument comme enfants patronnés; les 15 autres ne sont qu'à l'état d'aspirants. L'expérience a fait voir qu'en recevant trop vite les enfants à tous les privilèges de l'œuvre, on s'expose à faire des dépenses inutiles et relativement considérables en faveur d'enfants ou incapables de rien apprendre ou vicieux et méchants. Nous

avons donc essayé cette année de faire faire aux enfants qui sont présentés une espèce de probation : ils sont admis à titre d'aspirants, ils reçoivent les livres et fournitures d'école qui leur sont nécessaires, assistent aux séances, participent aux récompenses comme les autres ; mais ils ne reçoivent d'habillements qu'après un certain temps de conduite satisfaisante. Ce temps d'épreuve a varié, suivant les circonstances, entre un et deux mois.

Par rapport à la communion, 34 de nos enfants ne se sont pas encore approchés de la Sainte Table, et 33 ont fait leur première communion, dont 8 cette année. Sur les 34 sortis pendant l'année, 12 n'avaient pas communié.

Dans le cours de l'année, 77 enfants ont reçu des habillements et des livres, lesquels réunis ont coûté à l'œuvre \$379.13, ce qui donne en moyenne pour chaque enfant une somme de \$4.92. Ceux qui ont été présents toute l'année ont coûté une somme collective de \$183.17, ce qui correspond à une moyenne de \$6.54. Ceux qui ont été admis dans le cours de l'année ont coûté une somme de \$133.87, donnant une moyenne de \$5.58, pour chacun. Enfin parmi les enfants sortis, 25 ont reçu pour un montant de \$62.09, ce qui fait une moyenne de \$2.48. Il y a plusieurs enfants dont les dépenses dépassent de beaucoup même la plus haute moyenne, sans cependant atteindre \$12. Ce sont spécialement les enfants qui ont fait leur première communion et qui, pour la plupart, doivent être habillés complètement. Trois de nos enfants sont au Séminaire de Québec, dont ils suivent les classes comme externes ; naturellement leurs dépenses sont aussi un peu plus fortes.

Si à ces dépenses on ajoute le loyer, le chauffage et l'entretien de la maison, on se convaincra aisément que la somme de \$524.94, dépensée dans toute l'année 1868, est loin d'être exorbitante, et que la plus stricte économie règne dans l'emploi des deniers; le fait est qu'il serait difficile d'accorder moins aux enfants, et l'on peut dire que les pauvres petits ne reçoivent pas au delà du nécessaire. Eh bien! cependant, cette année les dépenses dépassent de \$48.89, le chiffre des recettes, malgré tous les efforts faits pour augmenter celles-ci.

Au reste nos sources de revenus sont aussi peu considérables qu'elles sont peu nombreuses: la plus considérable jusqu'à présent est le Conseil Supérieur de la Société Saint Vincent de Paul, qui affecte à notre œuvre la somme de \$200. En outre toute les conférences sont censées faire une quête dans l'année pour l'Œuvre du Patronage; or trois conférences seulement, c'est-à-dire, celles de Notre-Dame, de Notre-Dame d'Espérance et de Notre-Dame des Victoires, ont envoyé le montant de leur quête, formant en tout la somme de \$66.39. Les quêtes faites aux séances ont ajouté la modique somme de \$22.86. Le reste, produit de quelques effets vendus ou raffés au profit de l'œuvre, ou dons rares de quelques particuliers, en y joignant une balance de \$81.31, qui restait en caisse au 31 décembre 1867, a permis d'atteindre péniblement le montant total de \$476.85, nous laissant au 1er. janvier 1869, ainsi que je viens de le dire, avec un déficit de \$48.09.

En présence de ces faits il nous est bien permis sans doute de solliciter l'encouragement des âmes charitables, non seulement pour nous permettre de faire face aux dépenses actuelles, mais même pour améliorer notre position.

Pour résumer ici nos principaux besoins, il nous faudrait d'abord un local, comprenant maison et cour, assez grand pour que les enfants pussent s'y amuser à leur aise sans être entassés les uns sur les autres, et pour que les séances du bureau pussent se tenir en dehors de leur présence, même quand le mauvais temps les oblige à rester dans la maison. Un semblable local nous permettrait d'étendre notre œuvre sans augmenter les dépenses, en permettant à un plus grand nombre d'enfants de se réunir avec les nôtres. Ces enfants non patronnés participeraient aux instructions, à l'influence du Patronage, exciteraient l'émulation, seraient encouragés eux-mêmes à bien travailler, et d'ailleurs ce serait autant qui ne courraient pas les rues pendant ce temps. Déjà même quelques enfants, attirés par leurs camarades, assistent aux réunions sans être patronnés. Nous pourrions de plus garder les enfants plus longtemps sans fatigue pour eux, et même d'une manière qui les intéresserait.

Cela m'amène à dire qu'il nous faudrait des jeux permanents, appartenant à l'œuvre. Il ne faut pas oublier que nous avons affaire à des enfants. Rappelons-nous que Notre Divin Sauveur ne dédaignait pas d'attirer les enfants auprès de lui par des caresses, nous montrant par là qu'il faut tenir compte du caractère des différentes classes, et ne pas traiter les enfants comme les grandes personnes. Nous avons encore besoin de jeux, non seulement pour attirer les enfants, mais aussi dans l'intérêt de la morale ; car si l'oisiveté est à éviter pour tout le monde, elle l'est surtout pour les enfants de la catégorie de ceux que nous protégeons.

Mais le grand besoin, celui qui domine tous les autres, c'est une école spécialement affectée à l'Œuvre

du Patronage. Nos enfants disséminés, par petits nombres, dans les différentes écoles de la ville, au milieu de centaines d'autres, ne peuvent, malgré la meilleure volonté du monde, être surveillés par les maîtres, comme nous avons intérêt qu'ils le soient. Sauf les rares visites des patrons à domicile, où ils n'apprennent pas grand'chose sur le compte des enfants, nous ne voyons donc ceux-ci que les jours de réunion, avec les quelques notes de leur livret pour seul résumé de leur histoire pendant la semaine. On comprend que ce n'est pas suffisant, et que, faisant des dépenses assez considérables pour eux, il nous faudrait pouvoir exercer un contrôle beaucoup plus efficace que maintenant. Or le seul moyen de remédier à cette impuissance, serait une école spéciale, sous le contrôle de l'Œuvre, et dont le professeur, qui devrait du reste présenter toutes les garanties désirables, n'aurait pas d'autre emploi que de s'occuper de l'Œuvre du Patronage. Alors nous pourrions suivre nos enfants au jour le jour, leur faire accomplir avec régularité leurs devoirs religieux, les connaître suffisamment pour ne pas faire de dépenses inutiles, en un mot travailler efficacement à leur réforme, avec espérance fondée d'arriver à un résultat satisfaisant. Mais pour cela encore il nous faudrait pouvoir payer un local suffisamment grand, et de plus payer un bon maître.

Enfin, si nous avions local et école, il nous serait permis de tenter l'Œuvre des Apprentis, si nécessaire pour assurer les fruits de l'Œuvre du Patronage des écoles. Nous avons déjà à notre service un noyau de bibliothèque, inutile aux enfants, mais que quelques

additions rendraient facilement utiles aux jeunes apprentis. Nous pourrions les attirer le soir et leur faire passer utilement et agréablement un temps qui n'est malheureusement que trop employé à apprendre et à commettre le mal. Nous pourrions ainsi, à cœur d'année, continuer le bien qu'a produit si abondamment l'école du soir gratuite, ouverte cet hiver chez les Chers Frères, par la société de St. Vincent de Paul.

En attendant que nous puissions réaliser de si belles espérances, il me sera bien permis de solliciter de nouveau, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ enfant, la générosité des citoyens en faveur de la petite Œuvre du Patronage des enfants. Notre Œuvre reçoit toute espèce de secours : argent, hardes, livres, images, médailles, chapelets, jouets d'enfants de toutes sortes.

Enfin je termine ce long rapport en offrant les remerciements les plus sincères de l'Œuvre du Patronage à tous ceux qui, jusqu'à présent, ont bien voulu venir à son aide, soit par leurs dons, soit par leur encouragement, soit par leurs prières. Le Patronage ne donne pas de récompenses à ses bienfaiteurs, mais il a un céleste trésorier qui tient en réserve pour une vie meilleure des récompenses bien autrement précieuses que celles de la terre. Comment Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a promis de ne pas laisser sans rétribution un verre d'eau froide donné en son nom, qui a déclaré qu'il regarderait comme fait à lui-même tout ce que l'on ferait au moindre petit qui croit en lui, pourrait-il ne pas réserver ses plus amples bénédictions aux âmes

généreuses qui l'auront servi dans cette partie si intéressante et si abandonnée de ses membres souffrants ?

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Président,

Votre très-humble et obt. serviteur,

Le Président de

L'ŒUVRE DU PATRONAGE.

Québec, 15 Janvier 1869